ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tuberculose

Question écrite n° 48081

Texte de la question

Mme Janine Jambu attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la resurgence de la tuberculose a la cite universitaire de Nanterre (Hauts-de-Seine) ou cette infection sevit pour la 3e annee consecutive. Alors qu'au moins cinq cas ont ete signales, on apprend avec etonnement que les consignes de prevention, les examens de depistage ne sont pas reconduits pour la rentree 1996-1997. Le Dr Redin, directrice adjointe du service de medecine preventive, precise que « certains etudiants particulierement demunis n'ont pas les moyens de faire plus d'un repas par jour » et qu'il s'agit de « choix alimentaires inadaptes lies a l'isolement, a la perte de reperes familiaux ou a la gestion de petits budgets ». Ces propos sont completes par ceux de M. Abecassis, vice-president de l'universite qui evalue a 10 % le taux d'etudiants « confrontes a de grandes difficultes materielles, au point que certains boursiers utilisent l'argent qu'ils recoivent pour venir en aide a leur famille ». Les etudiants mettent en cause les batiments insalubres, le menage superficiel, le manque de medecins et d'infirmieres, le nombre insuffisant de sanitaires et le laxisme du centre regional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Versailles qui prefere utiliser ses moyens a « detecter d'eventuelles fraudes chez les boursiers » plutot que mettre en oeuvre des mesures d'aides d'urgence en matiere sanitaire. Elle lui demande donc de prendre incessamment des mesures d'information et de prevention en liaison avec le CROUS, l'academie, les syndicats etudiants, enseignants et praticiens, les mutuelles et le conseil general afin d'enrayer cette maladie.

Données clés

Auteur : Mme Jambu Janine
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48081
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 634